



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 112141

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage de la lecture au CP. Depuis des années, l'apprentissage de la lecture est la bête noire de l'enseignement en France. Trop d'enfants sortent du primaire sans savoir lire ni écrire correctement. Aujourd'hui, il semble que ni les parents, ni l'administration, ni les directeurs d'école ne savent précisément quelles sont les pratiques en cours dans les classes de CP. Au cours des 40 dernières années, l'enseignement de la lecture au CP a fait l'objet de nombreuses expérimentations ayant pour résultat une très grande diversité d'approches d'une classe à l'autre. Comme le montre la pratique en France et des expériences à l'étranger (Angleterre, Écosse), certaines approches se révèlent plus efficaces que d'autres. Cette situation crée dès le début du parcours scolaire une inégalité importante, contraire aux principes de l'école républicaine. Afin de repérer les bonnes pratiques et d'apporter des éléments d'information à l'ensemble de la communauté éducative, il pourrait être inscrit au programme des missions de l'inspection générale la réalisation d'une étude approfondie des pratiques pédagogiques actuellement mises en oeuvre dans les classes de CP. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'inspection générale a rendu publique en juillet 2010 une note (n° 2010-092) portant sur la mise en oeuvre des programmes dans les classes et sur les évaluations nationales des élèves comme outil de pilotage du premier degré. L'inspection générale a constaté qu'en français les élèves réussissent plutôt mieux les exercices qui portent sur les compétences de base, l'apprentissage de la lecture étant concerné au premier chef. Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est très attentif à tous les aspects qui concernent l'apprentissage et le développement de la lecture. Dans le cadre des nouveaux programmes entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire, les instructions sont claires : « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... ». Il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... ». Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression des apprentissages intégrée au programme lui-même. Les enseignants disposent de ressources pédagogiques pour faire la classe. L'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme tels le DVD « ...Apprendre à lire... », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. L'étude du vocabulaire a également bénéficié d'une attention nouvelle par des activités spécifiques en classe : « En étendant son vocabulaire, l'élève accroît sa capacité à se repérer dans le monde qui l'entoure, à mettre des mots sur ses expériences, ses opinions et ses sentiments, à comprendre ce qu'il écoute et ce qu'il lit, et à s'exprimer de façon précise à l'oral comme à l'écrit. La compréhension, la mémorisation et l'emploi des mots lui sont facilités par des activités de classement qui recourent à des termes génériques, par une initiation à l'usage des synonymes et des antonymes, par la découverte des familles de mots et par une familiarisation avec le dictionnaire ». L'évaluation nationale des acquis de tous les élèves a été mise en oeuvre pour mieux fixer les attentes et vérifier l'atteinte des objectifs à chacun des paliers du socle commun. Enfin, les

dispositifs d'aide - aide personnalisée et stages de remise à niveau - sont disponibles pour répondre aux besoins des élèves, dès que des difficultés apparaissent. Le ministre a lancé, en mars 2010, un Plan pour prévenir l'illettrisme et donner le goût de lire. Dans ce cadre, une convention a été signée entre le ministère chargé de l'éducation nationale et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et plusieurs associations. L'opération « Un livre pour l'été » a permis la diffusion, en 2010, des Fables de La Fontaine en 180 000 exemplaires aux élèves de CM 1 ; un travail pédagogique a été conduit sur cet ouvrage en CM 2. Cette opération, relayée en 2011 par le Centre national de documentation pédagogique, a été reconduite. Chaque élève de CM 1 a reçu avant la fin de l'année scolaire, un exemplaire des Contes de Perrault illustrés avec des images d'Épinal. Des ressources pédagogiques sont disponibles sur Eduscol afin de faciliter le travail des enseignants de CM 2 à partir de cet ouvrage. Le dictionnaire des écoliers, lancé en septembre 2010, a engagé 5 000 classes. Une version papier a été réalisée en 2011 avec l'un des grands éditeurs français de dictionnaires. Différentes actions en faveur de la lecture ont été conduites en partenariat avec plusieurs associations telles que Lire et faire lire, l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE), l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). Cet ensemble de mesures commence à porter ses fruits. Les résultats des évaluations CE 1 sont en nette amélioration : le bilan montre que 78 % des élèves maîtrisent les compétences attendues et plus de la moitié des élèves ont même des acquis très solides. Au terme de l'analyse de ces résultats, le directeur général de l'enseignement scolaire a adressé aux enseignants et à leur encadrement une note d'orientation pédagogique en date du 3 octobre 2011. Cette note précise les points forts et les points faibles révélés par l'évaluation ainsi que les évolutions utiles à la réussite des élèves dans leurs apprentissages, notamment de la lecture. Une note de même nature a été diffusée le 6 avril 2011 à la suite de l'évaluation en CM 2.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112141

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2011

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6774

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13076